

2014: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE COMMUNALE, PROTECTION DU PATRIMOINE ...

Les choses bougent ...

Pendant des années, le Mouvement Ecologique a vu en l'aménagement du territoire un tigre de papier, dépourvu de toute pertinence dans la pratique. Concrètement, les choses ont peu changé en 2014. Et pourtant, l'année 2014 s'est avérée être une année capitale pour l'aménagement du territoire, car le sujet a rarement été au centre des débats comme l'année dernière. Une condition essentielle pour faire enfin les choses correctement! Il était donc évident pour le Mouvement Ecologique de s'impliquer activement.

Au niveau national, il échet de mettre en place les structures qui permettent de faciliter et de renforcer la pratique d'une politique communale durable. Des réformes fondamentales, notamment en matière de finances communales, s'imposent par conséquent. Or : il ne faut pas oublier que les communes elles-mêmes sont le moteur du développement durable. Ce qui explique pourquoi le Mouvement Ecologique ne se borne pas à revendiquer des réformes au niveau national, mais s'investit également en vue de la réalisation d'initiatives concrètes sur le terrain.

Le débat sur les plans directeurs sectoriels: l'apport fondamental du Mouvement Ecologique

Après avoir attendu plusieurs années avant que la procédure officielle portant sur les plans directeurs sectoriels - d'envergure non négligeable car touchant aux domaines du logement, de la mobilité, des paysages et des zones d'activités – ne soit enfin enclenchée, le grand jour était finalement arrivé: en juillet, les plans faisaient l'objet d'une présentation officielle et les acteurs concernés disposaient de quelques semaines pour déposer leurs avis respectifs.

Il va de soi que le Mouvement Ecologique était très actif dans ce dossier si crucial qui déterminera considérablement le développement de notre pays:

- Ainsi, bien avant la publication des projets de plans sectoriels, le Mouvement Ecologique avait convoqué le public au nouveau OekoZenter Pafendall pour **un échange sur le thème avec le ministre du Développement durable François Bausch ainsi que le secrétaire d'Etat Camille Gira. En date du 4 juin 2014, les représentants gouvernementaux présentaient les orientations fondamentales des plans, sous l'intitulé: "Vor einem Quantensprung in der Landesplanung? Vorstellung der sektoriellen Pläne «Mobilität», «Wohnen», «Aktivitätszonen» und «geschützte Landschaften»**. La présentation des grandes lignes des plans sectoriels devant un public intéressé d'environ 100 personnes suscitait aussitôt un vif débat constructif. A noter que le ministre F. Bausch arrivait en retard ce jour-là, au motif tout à fait saluable d'avoir été retenu à la Chambre des députés où eut lieu, à cette même date, l'adoption du vote sur la construction d'un tram moderne, le vote définitif étant reporté tard dans la soirée. Ce fut pour nous l'occasion de lever notre verre, à l'issue de la présentation, à un moment qu'on pourrait qualifier d'historique.
- Par la suite, en date du 10 juillet 2014, alors que les projets des plans étaient rendus publiques, un forum pour les membres était organisé sous le thème: «Wat ass d'Positioun vum Mouvement Ecologique zu de sektorielle Pläng?».





- Parallèlement, **toute une série de réunions étaient organisées autour du sujet**, aussi bien au sein des Sections régionales que dans le cadre de groupes de travail nationaux. Les discussions menées ont finalement donné naissance à une prise de position fondée, publiée sous le titre **«Sektorielle Pläne: Landesplanung braucht einen Qualitätssprung: Mouvement Ecologique fordert breite und ergebnisoffene Diskussion!»**. Sur 24 pages, le Mouvement Ecologique a soumis des propositions d'amendements concrets..

Les maîtres-mots dans ce contexte sont e.a.:

- * privilégier le développement interne (et non externe);
- * éviter tout projet de lotissement nouveau et surdimensionné en zone verte et favoriser le développement des projets existants comme «Nordstad», «Agrarcenter», «Diddeleng Schmelz» etc.;
- * au lieu de mettre la pression, en termes de croissance, sur 43 «communes prioritaires», canaliser le développement plutôt vers un nombre réduit de centres régionaux
- * au lieu d'introduire des directives publiques particulières pour chaque commune, l'Etat doit oeuvrer ensemble avec les communes en vue de la fixation d'objectifs de développement régionaux.



- A noter que la prise de position **a aussi fait l'objet d'une discussion avec le Syvicol, les partis politiques CSV et LSAP ainsi que d'autres acteurs**. Le Mouvement Ecologique peut affirmer en toute modestie que de nombreuses observations ont par la suite été reprises dans les débats. Aussi, les réflexions exposées dans ce contexte par le ministère du Développement durable en 2015 se fondent en grande partie sur les remarques et oppositions avancées par le Mouvement Ecologique.

- A côté de la riposte formulée sur le plan national, des **objections et propositions d'amélioration concrètes ont été élaborées en collaboration avec différentes Sections régionales et introduites au niveau régional respectif**.



- Au-delà, l'Oekofoire s'est déroulée sous le thème «Quel visage pour le Luxembourg de demain?»/ «Wéi e Lëtzebuerg fir muer?». L'essence des différents plans directeurs sectoriels fut présentée dans le cadre d'une exposition qui avait suscité beaucoup d'intérêt. Il est vrai que les exigences étaient élevées. Mais nos efforts visant à présenter les plans d'une manière accessible et intelligible pour tous – une première à ce niveau – se soldaient finalement par un succès. Plus de 700 visiteurs avaient par ailleurs participé à une enquête menée dans le cadre de l'Oekofoire sur la vision du Luxembourg de demain, dont les résultats étaient pour le moins intéressants, la majorité des participants ayant clairement mis en question le dogme de la croissance.



- A l'issue de la présentation officielle et de l'audition publique sur le sujet des plans sectoriels, la discussion s'est enflammée quant aux conséquences à en tirer. Il ressortait clairement qu'il était indispensable de retravailler certains points centraux des projets de textes. A noter finalement que **la ministre du Logement Maggy Nagel, le ministre du Développement durable François Bausch, le ministre de l'Intérieur Dan Kersch ainsi que le président du Syvicol Emile Eicher se montraient disposés à continuer la discussion. Ce qui fut fait dans le cadre d'une table ronde officielle le 16 octobre 2014, organisée par le Mouvement Ecologique sous l'intitulé «Wéi soll eist Land an 20 Joër ausgesinn? – Déi sektoriell Pläng téschten Zoustëmmung a Kritik»**. Une centaine de personnes intéressées s'étaient réunis à cette occasion.



Les plans directeurs sectoriels de l'aménagement du territoire et le développement des communes

Il va de soi que les plans sectoriels s'avèrent cruciaux pour le développement des communes, puisqu'ils influencent le développement du nombre d'habitants, des lotissements, de la mobilité et bien d'autres aspects. Le Mouvement Ecologique s'est résolument engagé pour que les plans sectoriels mettent le focus sur le développement régional et pour que le développement des communes ne soit pas dicté d'en haut mais qu'il soit le fruit d'un dialogue et d'une collaboration étroite entre l'Etat et les communes à l'échelle régionale.



Par ailleurs, à l'instar d'autres organisations, le Mouvement Ecologique a thématiqué une nouvelle fois la nécessité de réformer les finances communales et de mettre en place des instruments ciblés afin de mobiliser les terrains constructibles non utilisés et les maisons non habitées (construire au sein des localités, et non en zone verte).

Manifestations thématiques pour les citoyens qui s'engagent au niveau communal – véritable moteur des projets tournés vers l'avenir!

Dans ce cadre, deux manifestations sont à relever:

- **«Schaffung von Flächenpools für die Kompensierung von Eingriffen in die Natur: von der Theorie zur Praxis»**. Plus de 120 personnes avaient participé à ce séminaire ayant réuni des experts et conférenciers nationaux et étrangers. A noter que le Mouvement Ecologique soutient surtout l'idée de la création d'un pool de surfaces d'intérêt public, avec la participation des syndicats régionaux.
- **«Méi Gréngs an eisen Uertschaften?! E Gewinn u Liewesqualität»**: ce séminaire qui a eu lieu au mois de juin avait attiré quelque 80 personnes intéressées. A l'aide d'exemples de « bonnes pratiques », tirées en partie de l'étranger, les 3 conférenciers ont mis en vigueur l'importance que revêtent les zones de verdure pour les communes. Le séminaire a convaincu sur toute la ligne et des projets concrets seront développés au cours de l'année 2015.



Protection du patrimoine: il y va de l'âme de nos villages!

L'année 2014 fut également marquée par le thème de la protection du patrimoine et ce à différents niveaux:

- Au niveau national, notamment lors d'un entretien avec la ministre compétente Maggy Nagel, le Mouvement Ecologique a plusieurs fois formulé sa revendication de voir enfin le lancement d'**un dialogue structuré sur les objectifs et priorités de la protection du patrimoine historique et culturel national**. Non sans succès, car en 2014, la ministre a finalement convoqué les dites « assises du patrimoine » et a composé des groupes de travail chargés de reformuler la loi sur la protection du patrimoine, cela avec le concours actif du Mouvement Ecologique. L'objectif déclaré étant d'encourager le dialogue entre acteurs concernés dans le but de fixer les orientations de base de la politique de conservation.
- Autre thème récurrent: le dossier « Mansfeld ». En collaboration avec la Section régionale Ville de Luxembourg, le Mouvement Ecologique a formulé de nouvelles propositions concrètes de développement, publiées sous le titre « **Clausen - eine Entwicklungsstrategie für das Gelände des Mansfeldschlosses und der Gärten im Rahmen einer integrierten Stadtplanung** ». Ces propositions ont fait l'objet d'une présentation lors d'une conférence de presse en février et d'une publication sous forme de dépliant, distribuée à tous les ménages.
- Et même, l'engagement pour la conservation de joyaux historico-culturels fut étendu sur l'ensemble du pays, notamment sur la Vallée de l'Alzette.

